

Il est impossible que le vrai croyant perde son salut !

Mais il est soumis à la discipline du Père !

CONTENU :

Introduction

Les différentes classes de personnes vivant sur la terre

L'économie de la loi

La transition vers l'économie de la Grâce

L'économie de la Grâce.

Voici les classes de personnes vivant sous l'économie de la grâce :

A qui l'Évangile de la Grâce est-il annoncé ?

Participation à la nouvelle création

Responsabilités de ceux qui sont passés par une vraie conversion

La vie éternelle, don inconditionnel de Dieu

Qu'est-ce qui est conditionnel et demande de la persévérance ?

Sous le régime de la loi

L'Évangile du Royaume

Sous le régime de la grâce

Lettres aux 7 Églises d'Apocalypse 2 & 3

La communion personnelle avec le Seigneur

La responsabilité collective, responsabilités liées à la grande maison

La discipline du Père

Conclusion

Introduction

Cette affirmation semble être contredite par la **réelle nécessité de persévérer**.

Voici quelques exemples :

[Mathieu 24 v.13](#) & [Marc 13 v.13](#): « ... celui qui **persévérera** jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé »

[Actes 14 v.22](#) : « ... fortifiant les âmes des disciples, les exhortant à **persévérer** dans la foi, et les avertissant que c'est par beaucoup d'afflictions qu'il nous faut entrer dans le royaume de Dieu. »

[1 Timothée 2 v.15](#) : « ... si elles **persévèrent** dans la foi et l'amour et la sainteté, avec modestie. »

[Jacques 1 v.25](#) : « ... celui qui aura regardé de près dans la loi parfaite, celle de la liberté, et qui aura **persévéré**, n'étant pas un auditeur oublieux, mais un faiseur d'œuvre, celui-là sera bienheureux dans son faire. »

Le sujet a déjà été indirectement traité dans les messages suivants diffusés, entre autres, sur Facebook.

Voir les messages suivants :

[Qu'est qu'une vraie conversion ? Qu'est-ce qu'un vrai croyant ?](#)

[Qui peut être absolument certain d'être sauvé pour l'éternité ?](#)

[L'importance de faire la différence entre l'Évangile de la grâce & l'Évangile du royaume.](#)

[Qu'est-ce que l'Évangile de la grâce ou la Bonne Nouvelle de la grâce ?](#)

Les différentes classes de personnes vivant sur la terre

Lorsque nous lisons la Parole de Dieu, il est toujours important de se poser la question de savoir à qui elle s'adresse, et de bien remarquer les distinctions faites. Il est aussi important de bien faire la distinction du cadre lié à l'époque, que l'on appelle aussi les différents régimes ou économies, sur base desquels Dieu tient la haute main sur le monde.

L'économie de la loi

Il s'agit de la plus grande partie de l'Ancien Testament, qui commence avec la loi réclamée par le peuple Israël et donnée de Dieu par les mains de Moïse. Cette loi a été donnée parce que le peuple avait dit : « ... ils dirent : Tout ce que l'Éternel a dit, nous le ferons, et nous écouterons. » ([Exode 24 v.7](#))

Dans cette économie, on distingue les **descendants d'Israël** (les juifs, constitué des tribus de Juda et de Benjamin, et les 10 autres tribus parties les premières en captivité et qui ne sont jamais revenues), et **le reste des nations**.

La transition vers l'économie de la Grâce

Cette économie, ou régime de la loi se termine **par la croix**, qui en met un point final et définitif.

La fin de cette économie, est marquée par la venue du Messie, annoncée par les prophètes. Jean le baptiseur, dernier prophète, mais plus qu'un prophète, il est venu annoncer l'Évangile du Royaume, le Royaume sur la terre, tel que Dieu en avait fait la promesse à Abraham !

Le Messie, Jésus, ainsi que ses disciples, a continué à prêcher l'Évangile du Royaume ! Mais le Roi de ce royaume a été rejeté, son rejet a duré les trois années de son ministère sur la terre, pour se terminer par la CROIX !

Christ, rejeté en parallèle avec la prédication de l'Évangile du Royaume, a introduit ce qu'allait être celui de la **Grâce** !

Le Roi a été mis à mort, mais Dieu l'a ressuscité. Dans sa sagesse, Dieu, en faisant passer l'homme Christ Jésus, par les 3 heures d'abandon, règle définitivement la question du péché, et peut offrir sa grâce à quiconque croit !

Une nouvelle économie commence, celle de la grâce, qui rassemble tous les membres du corps de Christ, c'est-à-dire l'Église. Elle durera jusqu'à un événement important, celui de l'enlèvement de l'Église, comme l'apôtre Paul nous le décrit en [1 Thessaloniens 4 v.13 à 18](#). [voir le message : « [Les venues du Seigneur Jésus et les jugements](#) »]

Après l'enlèvement de l'Église, la prédication de l'Évangile du Royaume se poursuit, après l'interruption due à la prédication de celui de la grâce !

Ces 2 Évangiles différents ne s'appliquent pas aux mêmes personnes !

L'Évangile de la grâce concerne l'entrée dans la nouvelle création qui n'a rien de commun avec la première (celle de la genèse), l'Évangile du Royaume concerne l'entrée dans le Royaume terrestre, qui sera établi lors de la venue de Christ, non pas pour enlever l'Église, mais pour juger le monde et établir son règne. [voir le message qui traite cette question : « [Les venues du Seigneur Jésus et les jugements](#) »]

L'économie de la Grâce.

C'est dans le cadre de cette économie, ou ce régime, que nous devons placer le sujet de l'impossibilité de la perte du salut, pour une âme réellement passée par une vraie conversion.

Nous nous trouvons, ce jour, le 20 juillet 2015, sous l'économie, ou le régime, de la grâce. Autrement je ne serais pas là pour écrire ce texte !

Voici les classes de personnes vivant sous l'économie de la grâce :

- (Groupe A) l'ensemble des personnes qui ne veulent pas avoir affaire avec ce qui est lié au nom de Jésus Christ. Ces personnes ne sont pas baptisées.
- (Groupe B) l'ensemble des personnes qui se disent chrétiennes, elles en portent le nom, et la responsabilité, par le fait qu'elles sont baptisées. Elles sont entrées par le baptême dans la grande maison (voir [2 Timothée 2 v.20](#) : « ... dans une grande maison, ... »). Cet ensemble de personnes constitue **l'église responsable** (la maison) sur la terre. Ce groupe se subdivise en 2 groupes distincts de personnes :
 - (Groupe B1) ceux qui **ne sont pas passés** par une [vraie conversion](#), tout en ayant la profession chrétienne. Ce groupe restera sur la terre lors de la venue du Seigneur Jésus pour enlever son Église, corps de Christ ! Ils forment « Laodicée » d'[Apocalypse 3](#) de laquelle le Seigneur Jésus dit : « ... je vais te vomir de ma bouche. » (v.16). (*NB. Ceux de Laodicée des v.20 & 21 ne font pas partie de ce groupe mais bien du B2 !*)
 - (Groupe B2) ceux qui **sont passés** par une [vraie conversion](#), et font évidemment aussi profession d'être chrétien. Ils font tous partie de l'Église, corps de Christ, qui sera enlevée lors de la venue du Seigneur mentionnée en [1 Thessaloniens 4 v.13 à 18](#). Il est clair que **seul** ce groupe de personnes (Groupe B2) possède la **vie divine** et **éternelle**. Elles possèdent seules le Saint-Esprit !

La distinction entre les groupes B1 & B2 est faite clairement dans la parabole des 10 vierges ([Matthieu 6 v.1-13](#)), comme le développe le message intitulé : « [Voici l'Époux ; sortez à sa rencontre](#) »

A qui l'Évangile de la Grâce est-il annoncé ?

L'Évangile de la grâce est annoncé aux groupes A et B1, à tous ceux qui ne sont pas passés par une vraie conversion. Ceux du groupe B2, faisaient partie d'un de ces groupes A & B1, **avant** de passer par une [vraie conversion](#).

Participation à la nouvelle création

L'œuvre de Christ à la croix, comme l'indique clairement ce verset bien connu, [Jean 3 v.16](#), communique à celui qui passe par une vraie conversion, la vie **divine** et **éternelle**. Cette vie n'a rien de commun avec notre vie naturelle, celle de notre corps, qui aura une fin soit par la mort physique, soit par la transformation mentionnée en [1 Corinthiens 15 v.51-58](#) : « ... *les morts seront ressuscités incorruptibles, et nous, **nous serons changés**. Car il faut que ce corruptible revête l'incorruptibilité, et que ce mortel revête l'immortalité. Or quand **ce corruptible aura revêtu l'incorruptibilité, et que ce mortel aura revêtu l'immortalité**, alors s'accomplira la parole qui est écrite : «La mort a été engloutie en victoire» ».*

La vie éternelle ne commence pas à la résurrection, mais dès la conversion, Jean 3 v.16 ne dit pas « aura la vie éternelle », mais bien « a la vie éternelle » !

La conversion introduit le croyant, dans la nouvelle création, où tout est de Dieu et tout est éternel ! Comme nous l'affirme l'apôtre Paul en [2 Corinthiens 5 v.17-18](#) « ... *En sorte que si quelqu'un est en Christ, c'est **une nouvelle création** : les choses vieilles sont passées ; voici, toutes choses sont faites nouvelles ; et toutes sont du Dieu ... »* , ... , il nous dit aussi en [Hébreux 9 v.11](#) « *Mais Christ étant venu, souverain sacrificateur des biens à venir, par le tabernacle plus grand et plus parfait qui n'est pas fait de main, c'est-à-dire qui n'est **pas de cette création**, ... ».*

On pourrait multiplier les références.

Le vrai croyant de l'économie de la grâce appartient à la nouvelle création, il n'a plus rien à voir avec le monde organisé, établi dans la première création. Le Seigneur Jésus a dit en [Jean 17 v.11 & 14-16](#) : « ... *je ne suis plus dans le monde, et ceux-ci sont **dans le monde**, ... parce qu'**ils ne sont pas du monde**, comme moi je ne suis pas du monde. Je ne fais pas la demande que tu les ôtes du monde, mais que tu les gardes du mal. **Ils ne sont pas du monde**, comme moi je ne suis pas du monde.*»

Responsabilités de ceux qui sont passés par une vraie conversion

Ils sont dans le monde, ils y sont physiquement par leur corps mortel, qui appartient à la première création, mais ils ne sont pas du monde, ils appartiennent moralement à la nouvelle création.

Leur responsabilité est dès lors d'être des témoins sur la terre qu'ils appartiennent à la nouvelle création, démontrant qu'ils sont nés de nouveaux et qu'ils possèdent la vie éternelle.

Leur responsabilité est de montrer par leurs œuvres, qu'ils sont passés, par la foi, par une vraie conversion.

Leur responsabilité est de montrer dans la grande maison, qu'ils sont des vases à honneur, comme nous l'enseigne [2 Timothée 2 v.14-26](#).

La vie éternelle, don inconditionnel de Dieu

La vie divine et éternelle est accordée par pure grâce sur la simple foi en l'œuvre du Seigneur Jésus à la croix. Il n'y a pas de conditions, si ce n'est celle nécessaire pour y entrer à savoir :

- La conviction d'être pécheur perdu pour l'éternité, méritant de partager l'enfer éternellement avec le Diable et ses anges.
- L'acceptation par la foi du fait que Dieu a accompli l'œuvre de la rédemption à la croix, alors qu'il a abandonné, celui qui était lui-même sans péché, alors qu'il subissait de la part du Dieu juste et saint ce que le croyant passant, et ayant passé, par une vraie conversion, méritait personnellement

Cette vie ne périt jamais ! Comme nous l'enseigne [Jean 10 v.27-29](#) : « ... *Mes brebis écoutent ma voix, et moi je les connais, et elles me suivent, et moi, **je leur donne la vie éternelle**, et **elles ne périront jamais** ; et **personne ne les ravira de ma main**. Mon Père, qui me les a données, est plus grand que tous, et personne ne peut les ravir de la main de mon Père. »*

La vie éternelle, une fois reçue par la foi, est éternelle elle n'a donc pas de fin, sinon elle ne serait pas éternelle ! Les versets de Jean 10, rien qu'à eux-seuls en font la démonstration !

La vie éternelle et divine ne dépend que de Dieu !

Dieu ne me doit rien ! Il pourrait en effet me rejeter ! Mais, il doit à Christ, qui m'a racheté de la mort éternelle, de m'avoir donné, sur la seule base de la foi, la vie éternelle. Le fait qu'il le doit à Christ, et pas à moi, me rassure complètement. C'est pour cette raison que l'apôtre Paul nous enseigne en [Romains 8 v.1-4](#) : « ...*Il n'y a donc maintenant **aucune condamnation** pour ceux qui **sont dans le christ Jésus** ; car la loi de l'Esprit de vie dans le christ Jésus, m'a affranchi de la loi du péché et de la mort ; car ce qui était impossible à la loi, en ce qu'elle était faible par la chair, Dieu, ayant envoyé son propre Fils en ressemblance de chair de péché, et pour le péché, a condamné le péché dans la chair, afin que la juste exigence de la loi fût accomplie en nous, qui ne marchons pas selon la chair, mais selon l'Esprit. »*

Par la conversion l'âme est introduite, inconditionnellement dans la nouvelle création, où tout est divin, tout est éternel. La nouvelle création n'a pas de fin, contrairement à la première, comme nous le rappelle, [l'apôtre Pierre dans sa 2^{ème} épître chapitre 3 v.10-12](#) et [Apocalypse 21 v.1](#) : « ... *je vis un nouveau ciel et une nouvelle terre ; car le premier ciel et la première terre s'en étaient allés, et la mer n'est plus. »* C'est la « matérialisation » de la nouvelle création, qui pour nous aujourd'hui est morale et céleste, où se trouve le Seigneur Jésus assis à la droite de Dieu !

En résumé, **ce qui est lié à la nouvelle création**, est **inconditionnel**, et ne dépend en rien de celui qui y participe par pure grâce. Le vrai croyant, en tant que né de nouveau, en tant que nouvel homme, est parfait en Christ, c'est l'œuvre de Christ qui l'a fait naître tel (par la nouvelle naissance) !

Qu'est-ce qui est conditionnel et demande de la persévérance ?

Ce qui est conditionnel et demande de la persévérance est relatif à ce qui est lié à la première création, contrairement à ce qui est lié à la première !

Les versets qui ont été cités plus haut qui semblaient être en contradiction avec l'impossibilité que le vrai croyant puisse perdre son salut, sont tous relatifs à des choses liées à la terre, à la première création.

Sous le régime de la loi

Le régime de la loi était conditionnel, comme nous le montre entre autres [Lévitique 18 v.5](#) : « ... vous garderez mes statuts et mes ordonnances, par lesquels, **s'il les pratique**, un homme vivra. Moi, je suis l'Éternel. » Ce régime ne nous concerne pas, mais nous donne de précieux enseignement !

Ce régime de la loi, tout au long de la patience de Dieu (de la sortie d'Égypte, jusqu'à la croix), a démontré, l'incapacité de l'homme à être amélioré ! C'est pour cette raison que le Seigneur Jésus dit à Nicodème en [Jean 3 v.7](#) « ... Il vous **faut être nés de nouveau**. » Il n'y a pas d'autres alternatives !

Bien des milieux chrétiens enseignent une fausse doctrine, en ce qu'ils enseignent que, si l'homme ne peut pas s'améliorer lui-même, il le peut cependant avec l'aide de Dieu ! **C'est totalement faux !**

La nouvelle naissance, consiste en la fin de l'homme qui ne peut être amélioré. La Parole de Dieu l'appelle le vieil homme, et par la naissance d'un nouvel être moral, le nouvel homme, n'a rien de commun avec l'homme naturel descendant d'Adam ! Les caractères moraux du nouvel homme sont identiquement ceux de Christ !

L'Évangile du Royaume

L'Évangile du Royaume est de toute évidence lié à la terre, à la première création, c'est en elle que ce règne de justice et de paix sera établi pour une durée limitée de mille ans. C'est en cela que se réalisera les promesses faites à Abraham et à sa semence quant à la terre ! C'est pour cette raison que la persévérance, ou endurance est demandée, mais avec la certitude de la mesure, car le Seigneur dit à ce résidu juif qui croiront à l'Évangile du Royaume « ... si le Seigneur n'eût abrégé ces jours, nulle chair n'eût été sauvée ; mais à cause des élus qu'il a élus, il a abrégé les jours. » ([Marc 13 v.20](#))

Il est donc très important de distinguer ce qui est relatif à l'Évangile du Royaume et ce qui est relatif à l'Évangile de la grâce. Beaucoup de chrétiens ne font pas cette distinction, et se prive ainsi de bien des richesses communiquées par l'Esprit Saint dans la Parole. Cela les conduit à tenter d'améliorer le monde, ou d'améliorer l'homme, oubliant qu'ils appartiennent à la nouvelle création, et qu'ils ne sont pas du monde comme le Seigneur n'est pas du monde. Cela sera différent lorsque le Seigneur viendra en Juge pour régner, aujourd'hui, c'est le Diable le prince de ce monde.

Sous le régime de la grâce

Il est question ici de la manière dont le vrai croyant reflète dans la première création, dans laquelle il est présent par son corps mortel, ce qu'il est par grâce dans la nouvelle, et de tout ce qui découle de cette appartenance. Le sujet est très vaste, et est nous en sommes instruits dans les épîtres que les apôtres nous ont laissées.

Ici, je ne parle essentiellement que des chrétiens qui ne le sont pas que de nom, à savoir qui sont passés par une vraie conversion (Groupe B2). Pour ceux qui ne le sont que de nom, n'ayant pas la vie divine, ils endossent les responsabilités dont je parle plus loin, mais sans avoir la capacité d'y répondre n'ayant pas la vie divine, la possibilité de passer par la vraie conversion leur est encore offerte aujourd'hui. Demain, ce sera trop tard.

Si la réception de la vie divine est pour l'éternité, cette vie ne peut pas avoir de fin, donc ne peut pas se perdre, et en cela n'est soumise à aucune condition, ni de demande de persévérance, il n'en est pas de même de la qualité de **notre témoignage** sur la terre.

Lettres aux 7 Eglises d'Apocalypse 2 & 3

Ces lettres exposent, à partir de faits constatés par l'apôtre Jean dans 7 assemblées typiques, l'histoire de l'église responsable sur la terre, la grande maison (Groupes B1 & B2).

Quand il s'agit de responsabilité, il y a des conditions, des demandes de persévérance, des demandes de tenir ferme !

La communion personnelle avec le Seigneur

La clé principale réside dans la communion avec le Seigneur.

Il n'est pas possible en quelques lignes d'épuiser un sujet aussi important.

Nous avons pour cela des enseignements précieux dans la Parole de Dieu.

Le Seigneur nous dit en [Jean 15 v.5](#) : « *Moi, je suis le cep, vous, les sarments. Celui qui demeure en moi, et moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit ; car, **séparés de moi, vous ne pouvez rien faire.*** »

La vie divine n'a en elle-même aucune énergie, aucune force propre, elle a besoin pour se manifester de la force, de la puissance du Saint-Esprit, qui la maintient en relation vitale avec le Seigneur.

Cette communion peut être altérée, si je laisse ma nature humaine agir ! C'est une nature de péché !

Mais la 1^{ère} épître de Jean, nous vient en aide pour répondre à cette situation. Par exemple, [au chapitre 1 v.8-10](#) : « *Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité. Si nous disons que nous n'avons pas péché, nous le faisons menteur et sa parole n'est pas en nous.* » ; [au chapitre 2 v.1 & 2](#) « *Mes enfants, je vous écris ces choses afin que vous ne péchiez pas ; et si quelqu'un a péché, nous avons un avocat auprès du Père, Jésus Christ, le juste ; et lui est la propitiation pour nos péchés, ...* »

La responsabilité collective, responsabilités liées à la grande maison

Cette responsabilité collective est décrite, sous divers aspects dans les épîtres de Paul, entre autres les épîtres à Timothée : la 1^{ère} nous montre comment il faut se comporter dans la maison de Dieu, l'église responsable sur la terre, la 2^{ème} nous montre ce que doivent faire les croyants lorsque la maison est devenue une grande maison, dans laquelle il y a des vases à déshonneur !

Ces enseignements demandent de la persévérance, comme bien des passages de la Parole nous exhortent à le faire. Cette persévérance n'est possible que dans la réalisation de la communion intime et personnelle avec le Seigneur

La discipline du Père

Si le croyant ne peut pas perdre son salut éternel, il est, en tant qu'enfant de Dieu, soumis à la discipline du Père. Il est donc insensé de dire, comme le salut ne peut pas se perdre, je peux faire ce que j'ai envie, rien ne m'arrivera. Un tel raisonnement est insensé. L'apôtre Paul nous dit en [Romains 6 v.1-2](#) : « *Demeurerions-nous dans le péché afin que la grâce abonde ? Qu'ainsi n'advienne ! Nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ?* »

Ce sujet est traité dans le message intitulé « [La discipline éducative et corrective du Père](#) », j'en transcrirai une partie.

Il est important de se rappeler que nos péchés commis après notre conversion ont tous été expiés à la croix, et en ce qui concerne le salut éternel, ils sont pardonnés ! Mais il y a un autre pardon, que l'on appelle **le pardon gouvernemental de Dieu** ! Ce **pardon gouvernemental** est lié la terre, **à la première création** dans laquelle nous vivons physiquement et non pas lié à la nouvelle création !

Nous ne pouvons pas impunément vivre avec un péché non confessé ! Il ne s'agit pas de péchés vagues ignorés, mais de ce dont je suis conscient, par ma **conscience**, être péché ! Nous sommes alors soumis à la **discipline punitive** de notre Père, jusqu'à ce que nous confessions ce péché, dont nous avons conscience ! C'est pour cela que le Seigneur nous dit « ... votre Père **ne pardonnera pas non plus vos fautes**. » ([Matthieu 6 v.15](#)) ! La confession est nécessaire pour que le pardon **gouvernemental** puisse être accordé, c'est ce que l'apôtre Jean nous dit : « Si nous **confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité** » ([1 Jean 1 v.9](#)) Envers qui Dieu est-il fidèle et juste ? Envers moi ? NON, pas du tout ! Il est **fidèle et juste** envers **le Seigneur Jésus** qui a expié ces péchés à la croix, au prix de l'abandon du Dieu juste et saint !

Après cette **confession**, la communion avec le Seigneur par le Saint-Esprit est alors rétablie.

Qu'en est-il de ce que nous faisons (ou faisons pas) conformément à la pensée de Dieu, sans en être conscient ? Nous avons alors à faire avec la **discipline éducative & corrective** de Dieu ! Dieu nous fait toujours passer par la discipline éducative & corrective avant de nous mettre sous la discipline punitive. [Hébreux 12 v.6](#) nous dit : « Mon fils, ne méprise pas la **discipline du Seigneur**, et ne perds pas courage quand tu es repris par lui ; car **celui que le Seigneur aime, il le discipline [discipline éducative & corrective]**, et il fouette [discipline punitive] tout fils qu'il agrée ».

Je pense que le Seigneur vous fait passer par une **discipline éducative & corrective**, mais il semble que vous la comprenez comme **punitive**. L'ennemi de nos âmes aime entretenir cette confusion, **cette confusion fait tourner nos regards vers nous-mêmes, et non pas vers le Seigneur !**

Le Seigneur use de la discipline éducative & corrective pour nous faire faire des **progrès avec lui** !

Il est alors important de s'arrêter et d'écouter, comme vous le dites. C'est ce que Samuel dit à Saül : « ... toi, **arrête-toi maintenant**, et **je te ferai entendre la parole de Dieu**. » ([1 Samuel 9 v.27](#)) Hélas, c'est ce que Saül n'a pas fait !

Pour que la discipline éducative & corrective de notre Père céleste nous soit profitable, nous devons d'abord **nous arrêter** (ne pas continuer dans cette voie), et ensuite **écouter** ce que le Seigneur nous fait **entendre** dans sa Parole ! Pour qu'après nous être arrêtés, nous prenions la bonne voie, celle que nous avons entendue dans la Parole ! Ne pas prendre cette voie, c'est désobéir par **manque de foi** ! Nous en avons un exemple en la personne de Moïse en [Exode 4 v.10 à 14](#) ! Pourtant, l'Eternel lui avait dit au [chapitre 3 v.12](#) : « Parce que **je serai avec toi** ... » ! Il y a bien des exemples dans la Parole (Jacob, Josué, Gédéon, etc. ...)

L'obéissance au Seigneur, est alors de faire ce qu'il nous a montré par sa Parole, comme la brebis qui écoute la voix du Bon Berger et le suit !

Comment prendre cette voie ? Avec quelle énergie ? La Parole nous répond à cette question, comme l'Eternel le dit à Gédéon, après l'avoir regardé « ... Va avec **cette force que tu as** ... » ([Juges 6 v.14](#)). Quelle est cette force ? Celle de Gédéon ? Pas du tout ! Cette force est celle du Seigneur, et il le lui dit au [verset 16](#) : « **Moi je serai avec toi** ». Et comment le Seigneur sera-t-il avec nous ? Pour cela nous devons jouir de la communion avec lui ! Cette communion se réalise dans un chemin d'obéissance.

C'est là, et rien que là que nous pouvons trouver la force !

C'est ainsi que la discipline éducative & correctrice porte ses fruits.

Conclusion

Tout ce qui est lié à la nouvelle création, au nouvel homme, l'être moral qui naît lors de la nouvelle naissance à la conversion, est acquis éternellement et définitivement. Rien de cela ne peut se perdre, car tout dépend de Christ ! A ce niveau, le pardon accordé est irrévocable ! C'est l'assurance totale du vrai croyant.

Tout ce qui est lié à la terre, est sujet à condition, pour le vrai croyant. Il s'agit de sa manière de refléter sur la terre, ce qu'il est en Christ. Dans ce cadre, il est soumis à la discipline du Père, qui a pour but de lui faire refléter sur la terre ce qu'il est en Christ, ce qu'il est dans la nouvelle création.

Dans ce cadre disciplinaire, il a affaire avec le gouvernement de Dieu !

Le pardon gouvernemental (lié à la terre et différent du pardon éternel mentionné plus haut), est conditionné par la confession de nos fautes commises après notre conversion. Si nous ne le faisons pas, le gouvernement de Dieu s'appliquera à nous, non pas pour nous faire perdre le salut éternel, mais perdre la conscience de notre relation avec Dieu. Notre communion avec le Seigneur est alors interrompue, et nous sommes alors dans l'incapacité totale de manifester sur la terre, notre appartenance à la nouvelle création. Cela peut aller jusqu'à douter du salut éternel ! Il est même parfois difficile de reconnaître un vrai croyant dans de telles conditions.

Cela est sérieux.

Rappelons-nous ces versets :

« ... séparés de moi, vous ne pouvez rien faire. » ([Jean 15 v.5](#))

« *Si nous confessons nos péchés, il est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés et nous purifier de toute iniquité.* » ([1 Jean 1 v.9](#))